



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Appel N° CONAFOHD/AMI/2026/03

Adhésion à la Communauté de Pratique de la Localisation (CPL) en République Démocratique du Congo

1. Contexte et Justification

Le Conseil National des Fora des ONG Humanitaires et de Développement (CONAFOHD), en tant qu'organisation porteuse de la mise en œuvre de l'agenda de la localisation en République Démocratique du Congo, lance cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour l'adhésion à la Communauté de Pratique de la Localisation (CPL). Cet appel s'inscrit dans le cadre de la feuille de route 2025–2026 et vise à renforcer le leadership local tout en promouvant des pratiques équitables, inclusives et durables en faveur des acteurs locaux congolais.

À la suite des résolutions du 2^e Symposium national sur la localisation, tenu à Kinshasa du 23 au 25 juin 2025, le CONAFOHD souhaite identifier et sélectionner des organisations et institutions engagées dans la localisation de l'aide humanitaire, du développement et de la paix. Cet AMI vise à garantir une représentation équilibrée des acteurs locaux, nationaux et internationaux, et à constituer un groupe stratégique et décisionnel pour la mise en œuvre de la feuille de route nationale.

La Communauté de Pratique de la Localisation (CPL) est un cadre stratégique de concertation, d'apprentissage mutuel, de capitalisation et de plaidoyer visant à promouvoir des pratiques équitables, inclusives et durables en faveur des acteurs locaux congolais. Elle permettra de renforcer la cohérence et l'efficacité des interventions humanitaires et de développement en RDC.

2. Objectif de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

Cet AMI a pour objectif principal d'identifier et de sélectionner des organisations et institutions engagées dans la localisation de l'aide humanitaire et du développement. Il vise également à garantir une représentation équilibrée des acteurs locaux, nationaux et internationaux au sein de la CPL, et à constituer un groupe stratégique et décisionnel pour la mise en œuvre de la feuille de route nationale 2025-2026.

Les membres de la CPL auront pour mission de fournir une vision stratégique partagée, de développer des stratégies conjointes, et d'assurer le suivi de la feuille de route nationale. Ils seront également chargés de documenter les bonnes pratiques, les défis et les leçons apprises

pour une amélioration continue, et de participer activement aux conseils consultatifs de MAPRAL, FOHAL, GNR et Baromètre.

3. Rôles et Missions de la CPL

Les membres de la CPL auront pour rôle de fournir une vision stratégique partagée pour la localisation en RDC. Ils devront développer des stratégies conjointes pour renforcer l'impact des interventions locales, et assurer le suivi de la feuille de route nationale tout en évaluant les progrès réalisés. Ils seront également chargés de documenter les bonnes pratiques, les défis et les leçons apprises pour une amélioration continue.

Les membres participeront activement aux conseils consultatifs de MAPRAL, FOHAL, GNR et Baromètre, et élaboreront des messages de plaidoyer pour influencer les politiques et pratiques en faveur de la localisation. Enfin, ils capitaliseront et diffuseront les expériences et innovations locales.

4. Catégories de Membres et Répartition des Sièges

La CPL sera composée d'un maximum de 30 membres, répartis comme suit pour assurer une diversité des perspectives et une représentation équilibrée des acteurs clés : les organisations humanitaires locales et internationales représenteront 40 % des membres, le secteur privé 15 %, les services techniques du gouvernement 20 %, la société civile 15 %, et les donateurs et bailleurs de fonds 10 %.

Cette répartition vise à assurer une diversité des perspectives et une représentation équilibrée des acteurs clés, favorisant ainsi une approche inclusive et collaborative pour la mise en œuvre de la feuille de route nationale.

5. Critères d'Éligibilité

Pour être éligible, les organisations et institutions candidates doivent être légalement reconnues et enregistrées en République Démocratique du Congo, et être opérationnelles et engagées dans les secteurs de l'humanitaire, du développement ou de la paix. Elles doivent également être engagées dans le plaidoyer pour la localisation et la promotion des acteurs locaux, et disposer de documents stratégiques relatifs aux politiques de Protection contre l'Exploitation et les Abus Sexuels (PSEA) et de lutte contre la fraude.

Enfin, elles doivent respecter les principes de genre, d'inclusion et de protection de l'environnement, et être membres en règle du CONAFOHD ou de la FONGI pour les ONG internationales.

6. Modalités de Soumission

Les organisations intéressées doivent soumettre un dossier de candidature incluant une lettre de manifestation d'intérêt bien motivée, expliquant leur engagement en faveur de la localisation. Elles doivent également fournir une brève présentation de l'organisation (mission, vision, domaines d'intervention, réalisations), les références des documents légaux (statuts, agrément, autorisation de fonctionnement en RDC), et le profil du représentant qui siégera au sein de la CPL (CV succinct, expérience pertinente).

Les dossiers doivent être envoyés par email à l'adresse : secretariatcpl@conafohd.org avant la date limite du 30 janvier 2026.

7. Processus de Sélection

Un comité d'analyse des candidatures, composé de délégués du CONAFOHD, de la FONGI et du Groupe de Travail (GT) Localisation, sera mis en place pour évaluer les dossiers. Seuls les candidats remplissant tous les critères d'éligibilité seront retenus. La sélection se fera également en fonction des quotas par catégorie de membres. Les candidats validés recevront une notification officielle par le secrétariat du GT CPL.

Ce processus vise à garantir une sélection transparente et équitable, en tenant compte de la diversité des acteurs et de leur engagement en faveur de la localisation.

8. Engagement des Membres

Les membres sélectionnés s'engagent à participer activement aux réunions et activités de la CPL, à contribuer aux discussions et aux prises de décision, et à appuyer le programme de plaidoyer en faveur de la localisation. Ils s'engagent également à respecter les principes éthiques de transparence, d'inclusion et de redevabilité, et à participer à la mobilisation des ressources pour assurer le fonctionnement du secrétariat et du GT CPL.

Ces engagements visent à renforcer la cohérence et l'efficacité des interventions locales, et à promouvoir une approche collaborative et inclusive pour la mise en œuvre de la feuille de route nationale.

9. Diffusion de l'Appel

Cet AMI sera diffusé via les réseaux du CONAFOHD et de la FONGI, les plateformes de coordination humanitaire en RDC, les partenaires institutionnels et les organisations engagées dans la localisation, ainsi que les canaux de communication des membres actuels de la CPL.

Cette diffusion vise à atteindre un large éventail d'acteurs engagés dans la localisation, et à garantir une représentation équilibrée des acteurs locaux, nationaux et internationaux au sein de la CPL.

10. Contact et Informations Complémentaires

Pour toute question ou demande d'information supplémentaire, veuillez contacter : Le Secrétariat du GT CPL CONAFOHD, Email : secretariatcpl@conafohd.org Téléphone : +243 990 800 457 Date limite de soumission : le 30 janvier 2026

Fait à Kinshasa, le 09 janvier 2025

Pour le CONAFOHD,

La Coordination